



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 26 avril 2021, à 17h45 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

210426-E-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point suivant:

4) Autorisation à la Ville de Boucherville de conclure une entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du *Programme de contributions pour la sécurité nautique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210426-E-2

**Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire - segments J-a3-1, J-a3-2, J-a3-3 et J-a6-6**

---

CONSIDÉRANT qu'en 2013, la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Ville de Boucherville, neuf segments du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire ont été identifiés, soit les segments J-a3-1, J-a3-2, J-a3-3 et J-a6-6;

Il est proposé :

1. D'indiquer de nouveau à la CMM que la Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire qui s'appliquent à elle. (segments J-a3-1, J-a3-2, J-a3-3 et J-a6-6)
2. Que la Ville de Boucherville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.
3. Que la Ville de Boucherville autorise le dépôt des demandes d'aides financières pour les segments J-a3-1, J-a3-2, J-a3-3 et J-a6-6 du projet du sentier cyclable et pédestre entre OKA – Mont-Saint-Hilaire.
4. D'autoriser le directeur du génie de la Ville ou en son absence le chef de service conception et planification à agir au nom de la Ville de Boucherville dans le cadre du projet de sentier cyclable et pédestre entre OKA – Mont-Saint-Hilaire et à signer tout document requis à cet effet, notamment la demande de financement et la convention de financement.
5. Que la ville de Boucherville s'engage à maintenir la propriété publique de l'immeuble où sont réalisés les travaux, à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet, à maintenir l'accès gratuit et à en assurer l'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Autorisation à la Ville de Boucherville de conclure une entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de contributions pour la sécurité nautique**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville et le gouvernement du Canada souhaitent conclure une entente de contribution dans le cadre du *Programme de contributions pour la sécurité nautique*, pour financer :

1. L'augmentation de la présence de la Garde côtière auxiliaire Canadienne (GCAC) sur le fleuve St-Laurent à la hauteur de Boucherville, les jours de semaine, lors des vacances de la construction.
2. L'établissement de partenariats avec les partenaires et utilisateurs d'infrastructures de la Ville de Boucherville afin de sensibiliser les usagers à la sécurité nautique.
3. La mise en oeuvre d'un plan de relations publiques basé sur la sensibilisation et l'éducation à la sécurité nautique auprès des partenaires, organismes, citoyens et utilisateurs des infrastructures d'accès au fleuve offert par la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30), sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

Il est proposé par la présente de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la Ville de Boucherville obtienne l'autorisation du gouvernement, par l'entremise d'un décret d'autorisation, afin que cette dernière soit autorisée à conclure une entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du *Programme de contributions pour la sécurité nautique*, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs ou la greffière à signer tous documents afin de donner effet à la présente.

Si un décret d'autorisation est émis, d'autoriser le directeur des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs ou la greffière à signer l'entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du *Programme de contributions pour la sécurité nautique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

210426-E-4

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 17 h 45.

\_\_\_\_\_  
Jean Martel, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Lamarche, greffière